

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six le dix mars , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON, MONDIERE Hubert, Maxime GASDON, RIVIERE Mickaël, FESSY Véronique.

Absente : SEIGNERET Ludivine.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Sylvie DENIS (pouvoir à Danielle LACOUR).

Monsieur le Maire, Charles BRUN, ne prend pas part au vote.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 05/03/2026.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE DE PRADINES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique de la commune de PRADINES,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux et contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

BUDGET COMMUNAL
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 182 922,78	694 000,00	1 876 922,78
	Recettes réalisées	421 159,06	762 711,60	1 183 870,66
	Restes à réaliser	73 026,00	0,00	73 026,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 058 358,60	1 161 687,19	2 220 045,79
	Dépenses réalisées (1)	417 832,21	500 351,94	918 184,15
	Restes à réaliser	356 014,92	0,00	356 014,92
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 326,85	262 359,66	265 686,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-124 564,18	467 687,19	343 123,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-121 237,33	730 046,85	608 809,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-282 988,92	0,00	-282 988,92
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-404 226,25	730 046,85	325 820,60

BUDGET ASSAINISSEMENT
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	830 468,02	71 756,61	902 224,63
	Recettes réalisées (1)	830 468,02	78 479,45	908 947,47
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	894 115,37	78 116,71	972 232,08
	Dépenses réalisées	830 701,48	71 786,68	902 488,16
	Restes à réaliser	13 000,00	0,00	13 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-233,46	6 692,77	6 459,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	63 647,35	6 360,10	70 007,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	63 413,89	13 052,87	76 466,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-13 000,00	0,00	-13 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	50 413,89	13 052,87	63 466,76

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à *l'unanimité des suffrages exprimés*, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget communal de PRADINES.
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget Assainissement de PRADINES
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.

Dont copie conforme.

A Pradines, le 10 mars 2026.
Le Maire,
Charles BRUN.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY